

# 23ième Dimanche du Temps Ordinaire (Mt 18, 15-20) – par D. Alexandre ROGALA

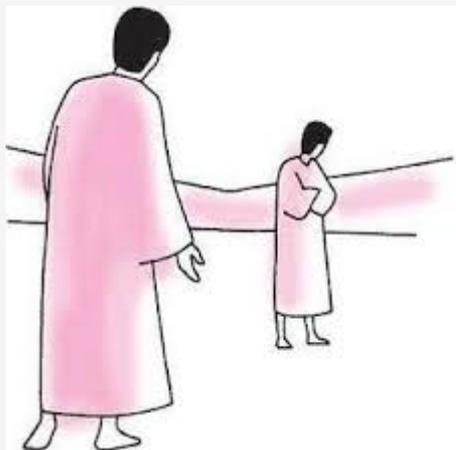
Ce dimanche, la liturgie nous invite à nous interroger sur la correction fraternelle à l'intérieur de la communauté de croyants.

Il y a quelques années, j'ai un ami chrétien qui, sans entrer dans les détails, semblait avoir un problème avec l'alcool. Ne voulant pas le vexer ni le mettre mal à l'aise, je n'ai jamais osé lui en parler directement. J'en ai discuté avec d'autres amis, et nous avons fait notre possible pour limiter les occasions qu'il avait de consommer de l'alcool. Par exemple, lorsqu'il nous invitait à prendre un verre, nous n'acceptons pas son invitation.

Notre manière d'agir pour corriger notre ami, était-elle conforme à l'Évangile ? Après avoir entendu le protocole de correction fraternelle que propose Jésus, il est évident que la réponse est « non ». Mais essayons d'aller plus loin, et de comprendre à partir des textes bibliques proposés ce dimanche pourquoi notre manière d'agir avec notre ami n'était pas la plus appropriée pour des chrétiens.

La première lecture est un extrait du chapitre 33 du Livre du prophète Ézéchiël. Ce prophète appartenait à une famille sacerdotale de Jérusalem, et il avait été déporté en Babylone en 597 av. J.C lorsque Nabuchodonosor roi de Babylone, avait pris la Ville Sainte. Son ministère prophétique s'est déroulé en deux temps. Cherchant peut-être à expliquer la prise de Jérusalem et la première déportation de la population à Babylone, Ézéchiël a dans un premier temps, dénoncé le péché du peuple d'Israël. Les oracles de jugement correspondent à la première partie du livre d'Ézéchiël. Quelques années plus tard, en 587 av. J.C, le roi Nabuchodonosor a fait détruire le Temple de Jérusalem. À partir de ce moment là, le discours du prophète a changé. Ézéchiël est devenu le prophète de l'espérance, et il s'est mis à annoncer la restauration d'Israël. Le texte de la première lecture d'aujourd'hui est au début de cette deuxième partie du livre.

Dans l'extrait que nous avons entendu, Dieu fait d'Ézéchiël un « veilleur ». Ce texte n'est pas unique. D'autres passages de l'Ancien Testament présentent le prophète comme un homme qui doit veiller et avertir le peuple des paroles du Seigneur. Ainsi dans le Livre du prophète Jérémie, nous lisons que Dieu dit: « *J'ai suscité pour vous des guetteurs : « Faites attention au son du cor ! » » (Jr 6, 17). Et dans le Livre du prophète Habacuc, celui-ci écrit: « *Je vais me tenir à mon poste de garde, rester debout sur mon rempart, guetter ce que Dieu me dira » (Ha 2, 1).**



Bref, l'une des responsabilités du prophète est d'avertir celui qui commet un péché, qu'il n'agit pas selon la volonté divine. Ainsi, le pécheur averti peut, s'il en fait le choix, abandonner sa mauvaise conduite.

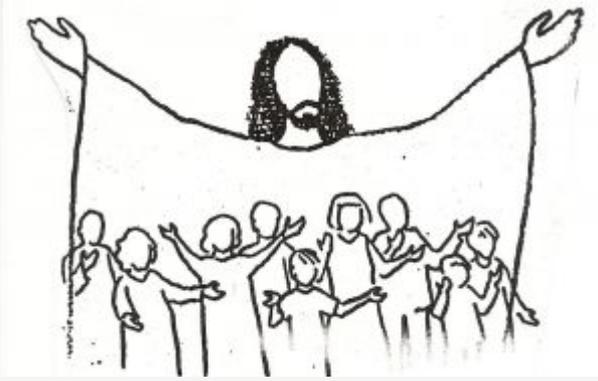
En vertu de notre baptême, nous participons à la dignité prophétique du Christ. Par conséquent, si je veux que mon frère se détourne de son péché, il faut que je lui dise, avec charité évidemment, que son comportement n'est peut-être pas celui d'un disciple du Christ.

L'Évangile de ce dimanche, nous explique la façon dont nous devons procéder pour corriger son frère. Le passage que nous avons écouté est précédé par la « parabole de la brebis perdue ». Cela nous indique que pour Jésus, le motif du bon berger qui va chercher la brebis égarée et celui de la correction fraternelle sont liés. Avant Jésus, un sage juif du nom de Ben Sira avait déjà fait ce lien puisqu'il écrit dans son livre: « *le Seigneur, lui, a pitié de toute créature. Il corrige, il instruit, il enseigne ; comme un berger, il fait revenir son troupeau.* » (Si 18, 13).

Pour le dire plus simplement, la réprimande sert à regagner son frère et à faire en sorte qu'il ne se perde pas. Ainsi, nous retrouvons dans l'évangile, la même idée que dans la première lecture. Par ailleurs, cette idée est aussi présente dans la Lettre de Jacques dans laquelle nous lisons: « *Mes frères, si l'un de vous s'égaré loin de la vérité et qu'un autre l'y ramène, alors, sachez-le : celui qui ramène un pécheur du chemin où il s'égarait sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés.* » (Jc 5,19-20).

La correction fraternelle doit commencer seul à seul avec le frère qui a péché. Ce n'est que s'il n'écoute pas, que nous devons faire appel à des témoins. La fonction des témoins consiste à donner davantage de poids aux déclarations de celui qui veut corriger son frère qui a péché, et à lui faire admettre que son comportement est fautif.

Si le frère qui a péché ne se convertit pas, alors il exprime lui-même qu'il se situe en dehors de l'Église. C'est pourquoi le texte nous dit, qu'il est comme un « *païen et un publicain* ».



Toutefois, il est important de noter que Jésus ne parle pas d'excommunication. Jésus ne dit pas qu'il faut exclure ce frère de l'Église. Les tentatives de correction fraternelle des membres de l'Église sont limitées, mais pas leur disponibilité à pardonner. Si plus tard, le frère qui a péché se convertit et demande pardon, il est important de l'accueillir. Surtout que selon notre

texte, le pardon accordé à l'intérieur de la communauté ecclésiale signifie que la culpabilité devant Dieu est effacée: *« tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel ».*

En attendant la conversion d'un frère qui a péché, la communauté chrétienne a le devoir de prier pour lui. C'est sans doute la raison pour laquelle Jésus conclut en disant que *« si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux ».*

Dans la deuxième lecture tirée du chapitre 13 de la Lettre de saint Paul aux Romains, il est question du commandement de l'amour du prochain. Pour Paul tous les commandements de la Loi se résument à ce commandement que nous trouvons dans le Livre du Lévitique: « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* » (Lv 19, 18). Aimer le prochain pour le chrétien, n'est pas une émotion, aimer son prochain signifie vouloir son bien, et agir en fonction de ce bien.

Dans le Livre du Lévitique, juste avant le commandement de l'amour du prochain, nous lisons: « *tu devras réprimander ton compatriote, et tu ne toléreras pas la faute qui est en lui.* » (Lv 19, 17). Par conséquent, la correction fraternelle se situe dans la perspective de l'amour du prochain.

Nous avons vu dans l'Évangile, qu'avant de parler du mauvais comportement d'un frère chrétien à deux ou trois témoins ou à l'Église, il faut d'abord lui parler seul à seul. Informer toute l'Église avant de parler à la personne concernée est contraire au commandement de l'amour du prochain. Car celui qui aime son prochain, ne l'expose pas publiquement à cause de ses faiblesses ou de ses mauvaises actions. La réprimande dans la correction fraternelle est parfois l'expression la plus appropriée de l'amour que l'on porte à une personne.

Demandons donc à Dieu le Père le courage et la douceur de son Fils Jésus-Christ pour que nous osions corriger nos frères quand cela est nécessaire. Mais demandons aussi l'humilité qui nous permettra d'accueillir nous-même leurs paroles de correction fraternelle, et qu'ainsi nous puissions continuer à avancer tous ensemble sur le chemin de la sainteté. Amen !